



Mise à pied conservatoire

Par anonymeeeeeee

Bonjour,

J'ai été mise à pied lundi à mon arrivée au travail. Lundi, la RH me tend un courrier avec en titre "Mise à pied conservatoire" sans aucun motif mentionné. Je ne comprends pas pour quelles raisons j'ai cette mise à pied et le RH ne veut pas me le dire. Est-ce légal de ne pas mentionner le motif dans une lettre de mise à pied ? A quel moment aurais-je connaissance du motif ?

Merci pour votre aide

Par Prana67

Bonjour,

En principe lorsqu'il y a mise à pied conservatoire c'est qu'il y aura derrière un licenciement pour faute grave. Normalement l'employeur aurait du vous donner une convocation à un entretien en vue d'une sanction en même temps que la MàPC ou du moins dans un délai très proche (4 jours c'est trop long d'après la jurisprudence). Avez vous reçu une convocation ?

Par anonymeeeeeee

Bonjour,

Merci pour votre retour.

En allant au travail lundi, mon responsable m'a dit oralement que j'étais mis à pied sans me donner de raison. Le rh m'a ensuite montré le courrier sans indication de motif à signer que je n'ai pas signé car je ne connaissais pas la raison. Elle m'a dit me l'envoyer par lettre recommandée mais je n'ai encore rien reçu (ni la lettre de mise à pied ni la convocation)